

Image not found or type unknown



Récupération du dépôt de garantie

Par **nina57**, le **14/02/2010 à 18:21**

Bonjour,
Quel recours le locataire a-t-il pour récupérer le dépôt de garantie à la fin du bail, si le propriétaire n'est pas solvable, sachant qu'actuellement le loyer doit être réglé directement au huissier?
Merci pour votre réponse